

Objet : Soutien à l'organisation du marché des fruits anciens d'Orpierre – Année 2014

Le Président expose :

Le Comité Syndical a approuvé la participation du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales à un projet inter-Parcs consacré aux savoirs écologiques paysans et plus particulièrement à la filière des fruits anciens (délibération n° 2012-04-14 du 27 mars 2012).

Dans le cadre de ce projet, il apparaît important de soutenir les actions de diffusion et de communication sur la filière des fruits anciens.

Le marché des fruits anciens d'Orpierre est une manifestation qui, depuis plus de 10 ans, s'est attachée à faire la promotion des fruits anciens en associant plusieurs démarches :

- promotion de productions locales ;
- connaissance de la biodiversité agricole ;
- diffusion de techniques culturelles (greffage, taille).

L'association a souhaité développer les liens avec les agriculteurs. Le projet sur les savoirs écologiques paysans conforte ce lien en permettant de prévoir des temps d'échanges spécifiques pour les producteurs lors du marché des fruits anciens.

Depuis cinq ans, le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales participe à son organisation en tenant un stand et en animant des tables rondes sur la place des fruits anciens dans la culture et les pratiques des habitants et des agriculteurs de notre région. Ces échanges ont permis de structurer une approche globale du SMBP en faveur de la promotion de la filière des fruits anciens.

Le soutien plus direct à l'organisation du marché des fruits anciens apparaît donc comme le prolongement d'un accompagnement à une manifestation et à une filière en cours de constitution, alors même qu'il s'inscrit dans une démarche plus vaste.

C'est pourquoi, le Président propose d'attribuer à l'association « Fruits anciens de l'Orpierrois » une subvention d'un montant de 1 500 €, destinée à l'organisation de la douzième édition du marché des fruits anciens d'Orpierre qui se déroulera le 1^{er} Novembre 2014.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** d'accorder une subvention de mille euros à l'association « Fruits anciens de l'Orpierrois », organisatrice du 12^e marché des fruits anciens d'Orpierre pour l'année 2014.

Montant	Destinataire	Affectation comptable
1 500 €	Association « Fruits anciens de l'Orpierrois »	6745

- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD